



La liberté d'expression et la liberté de presse : Ingrédients clés de la démocratie togolaise



Introduction

L'association entre la liberté d'expression et la démocratie constitue une réalité ancrée dans la culture politique de type occidental (Gingras, 2006). Plus que toute autre institution, les médias libres symbolisent la liberté d'expression et demeurent un ingrédient essentiel en démocratie. C'est pourquoi toute restriction des médias libres est vue comme une menace à la démocratie. Par ailleurs, dans une société libre, tout peut se dire, et donc se penser, car sans la liberté de dire et de penser, il ne peut y avoir de vérité (Lepage, 2015). La liberté d'opinion et d'expression est un droit reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son Article 19.

Toutefois, comme toute autre liberté qui n'est pas un droit absolu, la liberté d'expression, bien que garantie dans toute société démocratique, s'exerce dans les limites définies par la loi. Les restrictions de la liberté d'expression et de presse sont aussi dépendantes du régime politique (Rambaud, 2006 ; Batchana, 2008, 2012, 2013 ; Gnane, 2018 ; Reporters Sans Frontières, 2021) et des normes et valeurs morales en vigueur dans chaque société. Le Togo n'échappe pas à cette réalité.

Au Togo, la liberté d'expression est également garantie par la Constitution et protégée par d'autres lois et par les textes internationaux que le gouvernement a ratifié. Mais pour en arriver à la liberté constitutionnelle de 1990, les Togolais ont dû lutter des années durant et continuent d'ailleurs de le faire. Avant les années 1990, la liberté d'expression a fortement souffert au Togo (Rambaud, 2006 ; Batchana, 2008, 2012, 2013 ; Loum & Agbobli, 2015 ; Agbobli & Loum, 2016 ; Tsigbé, 2018). C'est pourquoi pendant longtemps, le Togo a été présenté comme « un prédateur de la presse » par Reporters Sans Frontières (RSF) (Loum & Agbobli, 2015). Les mouvements sociopolitiques déclenchés le 5 octobre 1990 ont conduit à une libéralisation de la vie sociopolitique du pays avec une diversification rapide de l'espace médiatique nationale et une euphorie dans l'exercice de nouvelles libertés, notamment la liberté d'expression et de presse. Cela ne s'est pas fait sans des dérapages.

Aujourd'hui, le Togo semble progresser en matière de liberté d'expression. Que ce soient les données des rapports du Baromètre des Médias Africains (2010, 2013, 2017) ou celles des classements du RSF de 2013 à 2020, le Togo enregistre une progression remarquable en ce qui concerne la liberté d'expression et des médias. Pour le Baromètre des Médias Africains (2017), « au Togo, la liberté d'expression est effective. Il est possible aux citoyens de dire ce qu'ils pensent ».

En dépit des améliorations du cadre juridique, du pluralisme médiatique et de la progression en matière de liberté d'expression et de presse qu'enregistre le Togo, le chemin reste encore long pour qu'il puisse passer de son statut de pays « partiellement libre » au statut de « pays libre » établis par Freedom House (2021). En temps de crise, le Togo connaît-il par moment le resserrement de certaines libertés (Djallo, 2018) comme des coupures d'Internet ou la fermeture de journaux et radios. Pour Amnesty International (2015), dans son rapport de 2014/2015, des menaces pèsent toujours sur la liberté d'expression au Togo, et les journalistes continuent d'être la cible de mauvais traitements. Mêmes les publications des médias d'Etat souffrent de l'ingérence des pouvoirs publics (Baromètre des Médias Africains, 2017).

En 2017, les autorités togolaises ont retiré l'accréditation de la correspondante de TV5 Monde et France 24 au Togo (Togotribune, 2017). En mars 2020, l'hebdomadaire Fraternité a été suspendu de parution pour deux mois après avoir critiqué les décisions de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) relatives à la suspension de deux autres journaux, Alternative et Liberté (Amnesty International, 2020a). De plus, dans sa communication adressée au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies à la 128ème session en mars 2020, Amnesty International (2020b) affirme que « le Togo a adopté des lois

qui violent de nouveau le droit à la liberté d'expression et créent un climat d'autocensure chez les journalistes, les défenseurs et les militants des droits humains ».

La Loi N° 2019-009 portant sur la sécurité intérieure élargit les prérogatives du ministre chargé de l'administration territoriale et dans certaines mesures des autorités locales à prescrire des mesures restrictives de la liberté de presse et d'expression à travers le contrôle des sites Internet et des services de communication en ligne. Ainsi, le ministre peut, à cet effet, prescrire non seulement la fermeture de toutes les communications en ligne mais également ordonner le retrait de contenus en ligne ou le blocage de leur accès. De même, la Loi N° 2018-026 portant sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité restreint la liberté d'expression en punissant la diffusion de fausses informations.

Les dernières données de l'enquête Afrobarometer au Togo nous permettront d'explorer l'état des lieux des libertés d'expression et des médias. Ces libertés, bien que promues par le cadre institutionnel et vues par les institutions internationales d'évaluation comme étant en progression, ne s'exercent pas encore pour une majorité de Togolais. Mais ils y aspirent grandement. De plus, la perception que ces libertés sont effectives a tendance à améliorer l'évaluation de la démocratie au Togo.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Sept rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 38 pays entre 1999 et 2018. Les enquêtes du Round 8 en 2019/2021 couvrent 34 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Togo, conduite par le Center for Research and Opinion Polls (CROP), s'est entretenue avec 1.200 adultes togolais en décembre 2020 et janvier 2021. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Togo en 2012, 2014 et 2017.

Résultats clés

- La majorité de Togolais ne se sentent pas libres d'exprimer leurs opinions (54%) et pensent qu'ils doivent faire attention à ce qu'ils disent en politique (75%).
- Les médias sont considérés par une majorité (53%) de Togolais comme n'étant « pas assez libres » ou « pas du tout libres » de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement.
- Les Togolais sont pour une presse libre de publier n'importe quelles opinions ou idées sans le contrôle du gouvernement (65%) et soutiennent une presse d'investigation enquêtant et publiant sur la corruption et les erreurs du gouvernement (78%).
- Mais dans leur grande majorité, les Togolais sont pour la limitation ou l'interdiction de la diffusion d'informations fausses (84%) et de tout discours de haine (77%). Une courte majorité (56%) est pour que le Président de la République soit protégé des critiques et insultes.
- Majoritairement, les Togolais sont pour la protection de leurs conversations privées contre la surveillance gouvernementale (56%) ainsi que de leur accès libre à l'Internet et aux réseaux sociaux (61%).
- Les perceptions que les citoyens sont libres d'exprimer leurs opinions et que les médias sont libres augmentent la probabilité de trouver que le Togo est un pays démocratique et d'être satisfait du fonctionnement de sa démocratie.

Etat des lieux de la liberté d'expression et de presse au Togo

Pluralisme médiatique et accès à l'information

La liberté d'expression et de presse peut être appréciée de plusieurs manières. L'indépendance des médias, la qualité du cadre légal et la sécurité des hommes de médias peuvent servir dans ce sens. Dans une société, cette liberté peut aussi être jaugée par le pluralisme médiatique. Pour Habermas (1978), par exemple, le développement des moyens d'information est une caractéristique fondamentale des sociétés modernes. Or, toute société aspire à la modernité. De plus, la diversité des médias entraîne la diversité de leurs fonctions. Même si cette diversité ne conduit pas toujours à un pluralisme d'informations, elle contribue néanmoins à faciliter leur circulation et accès.

De façon générale, l'Afrique de l'Ouest a connu une vague de dérégulation des médias traditionnels à partir des années 1990. Les médias traditionnels ont fait l'objet d'appropriation par les populations comme une source privilégiée d'information. Cependant, plusieurs problèmes – dont trois fondamentaux, selon Damome (2014) – empêchent la diversification d'informations et de contenus. On se rend compte que les sources d'information ne sont pas pluralisées, la législation a mis en marge la diversité, et les médias locaux eux-mêmes n'hésitent pas à contourner certaines dispositions leur conférant le caractère local pour se constituer en réseau aboutissant comme résultat à une nouvelle forme de concentration.

Avec une superficie de 56.600 km², le Togo dispose un paysage médiatique qui permet aux citoyens de jouir d'une offre médiatique variée. Les Togolais ont accès à plusieurs sources d'information réparties sur l'ensemble du territoire même si l'on observe des disparités relatives à la couverture médiatique d'une zone à une autre.

En dehors des téléphones portables, devenus de plus en plus accessibles et qui ont favorisé l'accès aux réseaux sociaux et aux médias en ligne, il y a une prolifération des médias qui animent l'espace de communication au Togo. Que ce soient la presse écrite, les stations de radios (communautaires, commerciales et confessionnelles) ou des chaînes de télévisions (commerciales et confessionnelles), ces médias fournissent des informations diverses. Selon Reporters Sans Frontières (2021), le Togo disposerait de plus de 171 titres, 74 radios et une dizaine de chaînes de télévisions pour une population d'environ 8.5 millions d'habitants.

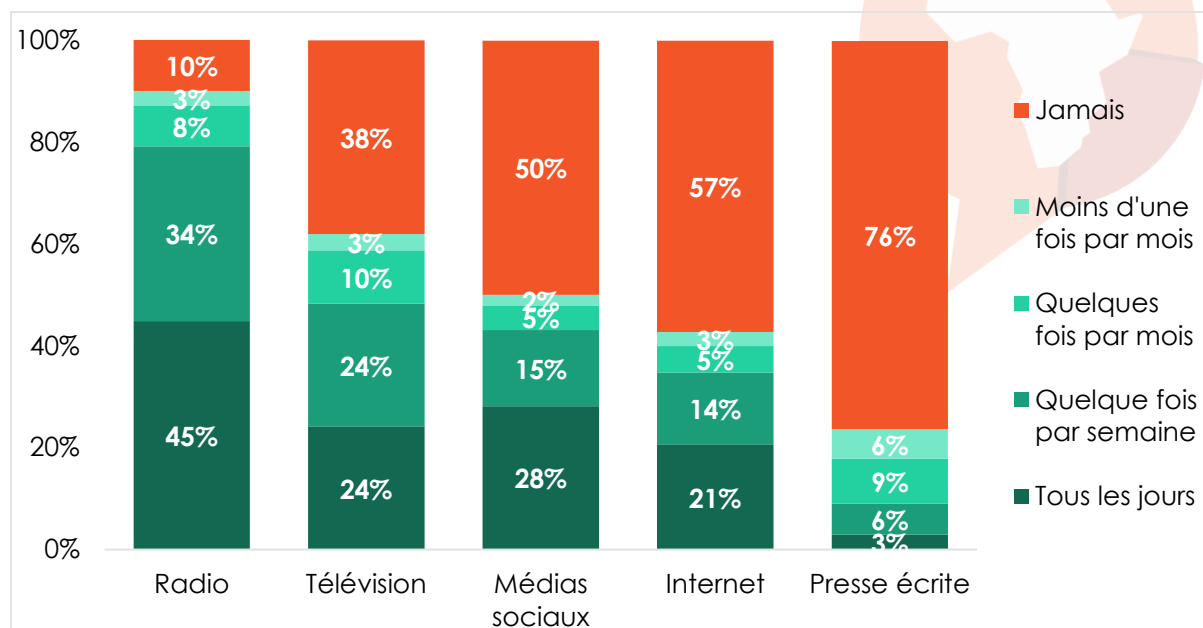
Les citoyens ont, en outre, accès aux médias internationaux selon leur lieu de résidence. En plus des médias qui couvrent l'ensemble du territoire national, certains ne sont accessibles qu'aux citoyens proches des zones frontalières. Ces derniers profitent des ondes des médias nationaux des pays frontaliers. Ainsi, même si certains de ces médias n'ont pas une couverture au plan national, leur répartition géographique permet aux citoyens d'avoir accès à l'information.

Parmi les sources d'information, la radio reste la plus écoutée par les Togolais (79% « tous les jours » ou « quelques fois par semaine »), suivie de la télévision (48%) (Figure 1).

La presse écrite est la source la plus inaccessible aux citoyens, car seul 9% des adultes y accèdent régulièrement. Cette faible consommation de la presse écrite pourrait s'expliquer par la faible disponibilité de cette dernière en dehors de la capitale et des grandes villes de l'intérieure dû au faible tirage de la plupart des titres et au manque d'un réseau national de distribution. La presse écrite togolaise reste donc un fait essentiellement urbain. De plus, les coûts d'achat constituent une autre barrière à l'accès à la presse écrite (Baromètre des Médias Africains, 2017). Cette dernière fait également face à de fortes contraintes financières, vu ses faibles tirages et le petit marché publicitaire togolais (Rambaud, 2006). Ces contraintes réduisent grandement la pérennité des organes de presse d'où leur qualification de « hebdomadaires éphémères » par Rambaud (2006).

Dans tous les cas, il y a une assez grande disparité au niveau de la consommation des différentes offres médiatiques. La radio et la télévision sont suivies par les médias émergents, les réseaux sociaux et l'Internet, qui sont accessibles respectivement à 43% et 35% des Togolais.

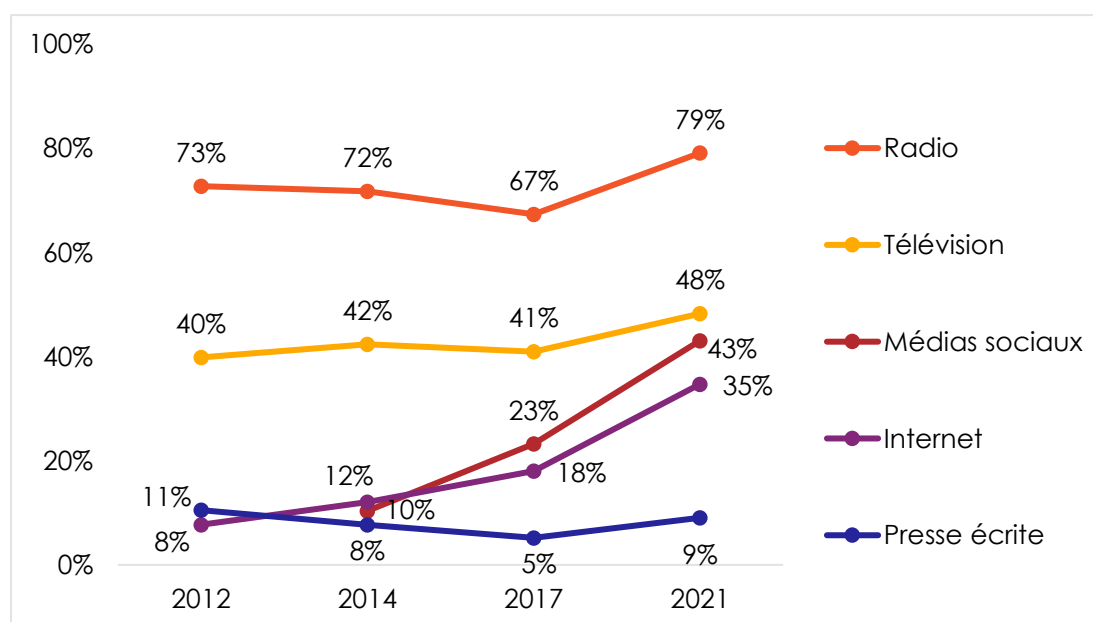
Figure 1 : Les sources d'informations | Togo | 2021



Question posée aux répondants : Combien de fois recevez-vous des informations provenant des sources suivantes ?

Une analyse longitudinale de l'évolution des sources d'information des Togolais laisse transparaître la prédominance continue des médias traditionnels, en dehors de la presse écrite (Figure 2). De plus, elle met en exergue une croissance de l'accès à tous les médias hors presse écrite. De 73% des Togolais qui écoutaient la radio et de 40% qui regardaient la télévision en 2012 tous les jours ou quelque fois par semaine, ils sont aujourd'hui 79% à s'informer par les stations de radio et 48% par la télévision. En réalité, la radio est partout au Togo. Comme le relève Rambaud (2006), la radio, contrairement à la presse écrite, présente l'avantage de pouvoir être reçue simultanément par un large public à moindre frais, y compris ceux qui ne comprennent pas le français.

Figure 2 : Évolution des sources d'information | Togo | 2012-2021



Question posée aux répondants : Combien de fois recevez-vous des informations provenant des sources suivantes ?

Par ailleurs, l'accès aux émergents médias progresse de façon spectaculaire. La progression des usagers des médias sociaux est la plus grande. En 2014, 10% des Togolais s'informaient par les médias sociaux. Aujourd'hui, près de la moitié (43%) des Togolais s'informent au travers des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, WhatsApp, Telegram ou autres. Cette forte progression pourrait être liée à une progression très forte de l'offre des réseaux sociaux et à la démocratisation des moyens d'accès tels que les smartphones et l'Internet.

Liberté d'expression individuelle au Togo

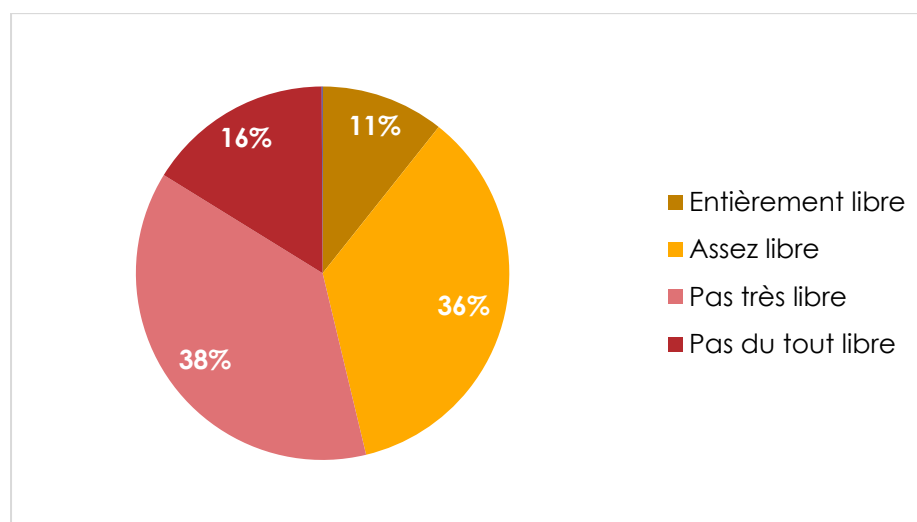
La liberté d'expression individuelle revient à la liberté de se faire une opinion sur n'importe quel sujet, de la diffuser mais également de recevoir celle d'autrui. Cette liberté d'opinion permet aux citoyens de rechercher, de diffuser et de recevoir des informations. Et si la liberté d'opinion est nécessaire pour tout citoyen, elle l'est aussi nécessairement pour la société dans son ensemble (Aubert, 1973).

Au plan individuel, le besoin d'exprimer son opinion peut être mis au rang des besoins primaires. Se faire une idée, un jugement de l'écosystème social dans lequel l'on vit, fait partie intégrante de la liberté d'expression dans la mesure où une opinion individuelle sur un fait ne saurait être détachée du déterminisme social. La liberté d'expression individuelle est le fruit, dans ces conditions, de la confrontation entre le social et l'individu.

Au plan sociétal, pour échapper à l'étouffement et à la sclérose, nous dit Aubert (1973), la société réclame une émulsion d'idées. Ce qui serait juste car la société n'a pas besoin d'être défini uniquement par les élites. Au contraire, il faut dans l'intérêt de tous que chacun puisse dire ce qu'il pense et apprendre ce que les autres pensent. Il en va de même pour les opinions jugées plus critiques, et ce sont prioritairement ces opinions les plus critiques qui ont plus besoin d'un espace d'expression. En ce qui concerne la liberté d'expression au Togo, elle a connu différentes périodes plus ou moins instables depuis les indépendances du pays. Il faut noter qu'elle traverse depuis quelque temps une période favorable selon la plupart des classements internationaux, après une période assez tumultueuse sous Eyadema Gnassingbé et les débuts de son successeur Faure Gnassingbé.

Cependant, malgré la libéralisation de l'espace public et politique depuis les années 1990, la majorité (54%) des citoyens togolais ne se sentent « pas très libres » voire « pas du tout libres » d'exprimer leurs opinions. Ils sont 46% de Togolais à se sentir libres d'exprimer leur opinion, dont 11% qui se sentent « entièrement libres » (Figure 3).

Figure 3 : Liberté d'expression individuelle | Togo | 2021

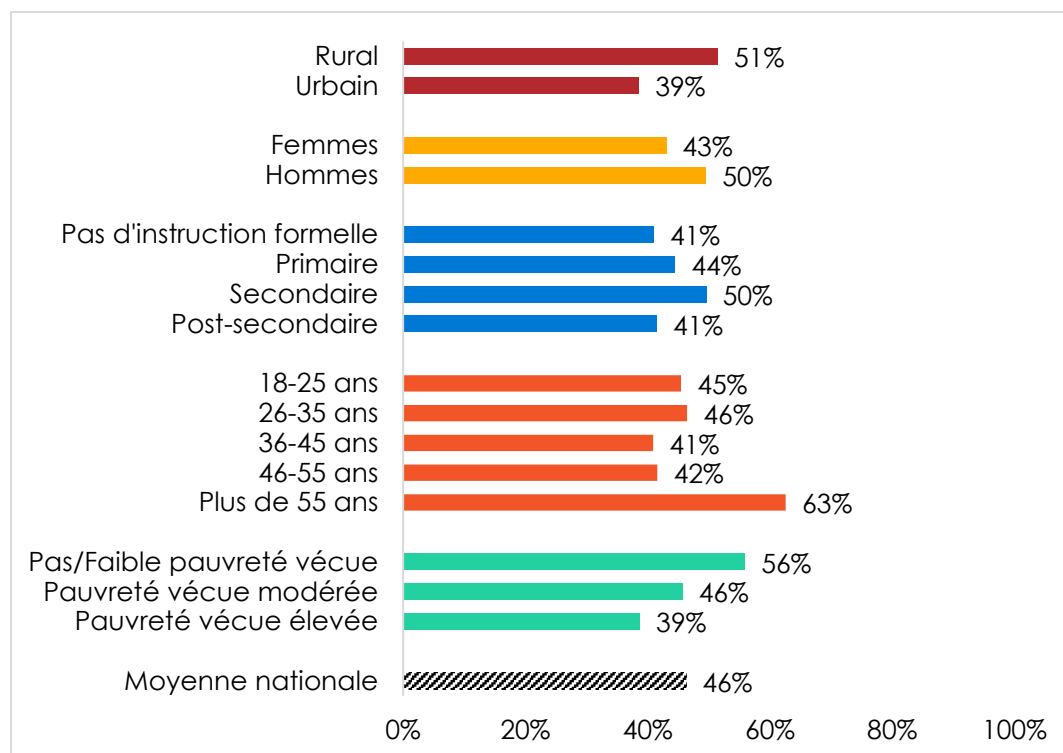


Question posée aux répondants : Dans ce pays, à quel point êtes-vous libre d'exprimer votre opinion ? (En raison de l'arrondissement, les pourcentages des catégories combinées pourraient légèrement différer de la somme des sous-catégories arrondies, par exemple 11% « entièrement libre » + 36% « assez libre » = 46% libre).

La désagrégation de la liberté d'expression par les caractéristiques socio-démographiques montre que les personnes vivant dans le milieu rural (51%), les hommes (50%) et les plus de 55 ans (63%) se sentent plus libres d'exprimer leurs opinions que leurs concitoyens des milieux urbains (39%), les femmes (43%) et les 18-55 ans (41%-46%) (Figure 4).

Le niveau de pauvreté vécue est négativement corrélé avec la propension à se sentir libre d'exprimer ses opinions, c'est-à-dire que plus on ressent la pauvreté vécue, moins on se sent libre de s'exprimer.

Figure 4 : Liberté d'expression individuelle | par groupe socio-démographique
| Togo | 2021



Question posée aux répondants : Dans ce pays, à quel point êtes-vous libre d'exprimer votre opinion ?
(% de personnes déclarant être « assez libres » ou « entièrement libres »)

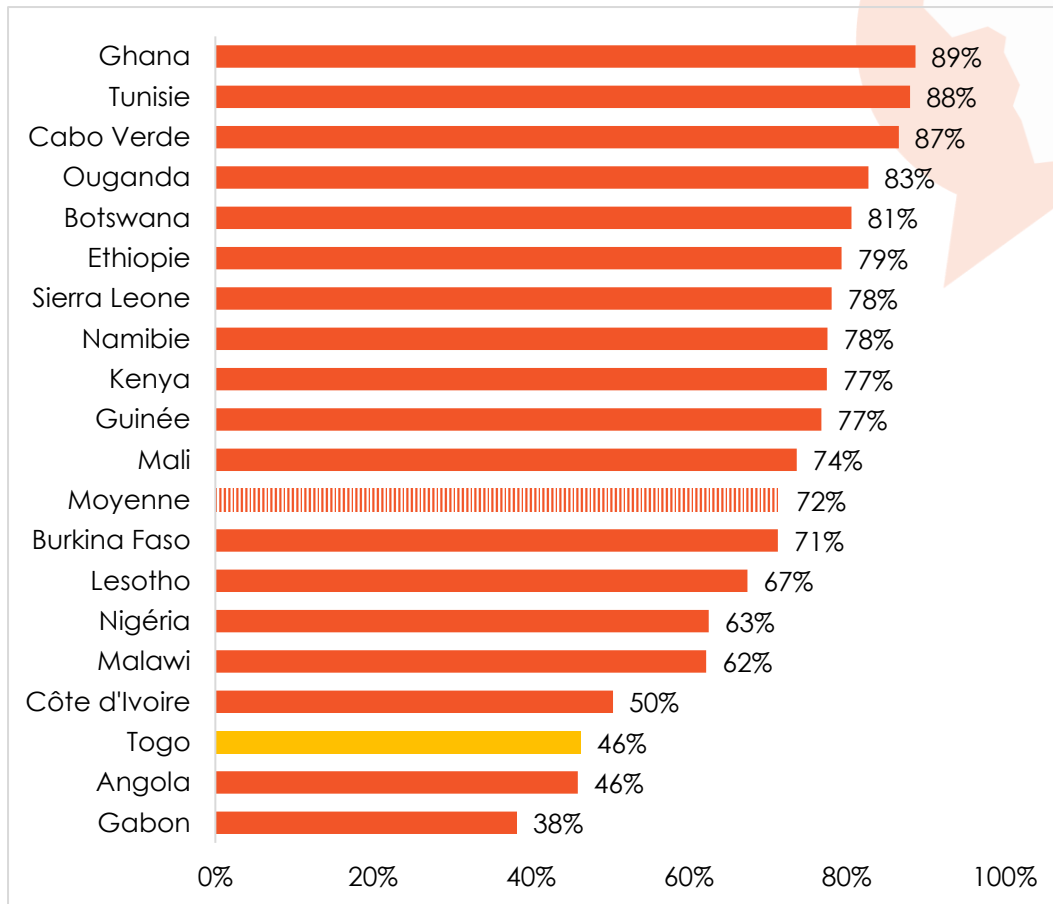
Comparé à 18 autres pays enquêtés, le Togo (46%) se trouve en queue de peloton, et ne fait mieux que le Gabon (38%) (Figure 5). Le Togo est assez loin de la moyenne de ces pays, qui est de 72% de personnes qui se sentent « assez libres » voire « entièrement libres » d'exprimer leurs opinions. Les pays où les gens se sentent le plus libres d'exprimer leurs opinions sont le Ghana (89%), la Tunisie (88%) et le Cabo Verde (87%).

La liberté d'expression des citoyens au Togo évolue en dent de scie. Entre 2012 et 2021, la proportion de personnes se disant « assez libres » ou « entièrement libres » d'exprimer leurs opinions oscille entre 39% et 60%, enregistrant un recul de juste 3 points de pourcentage (pas statistiquement significatif) sur la période (Figure 6).

Parmi 16 pays enquêtés en 2011/2013 et 2019/2021, seul le Burkina Faso a connu une progression significative (de 8 points de pourcentage) du niveau de cette liberté (Figure 7). La liberté d'expression stagne ou recule dans la plupart de ces 16 pays, avec le plus grand recul au Malawi (-23 points).

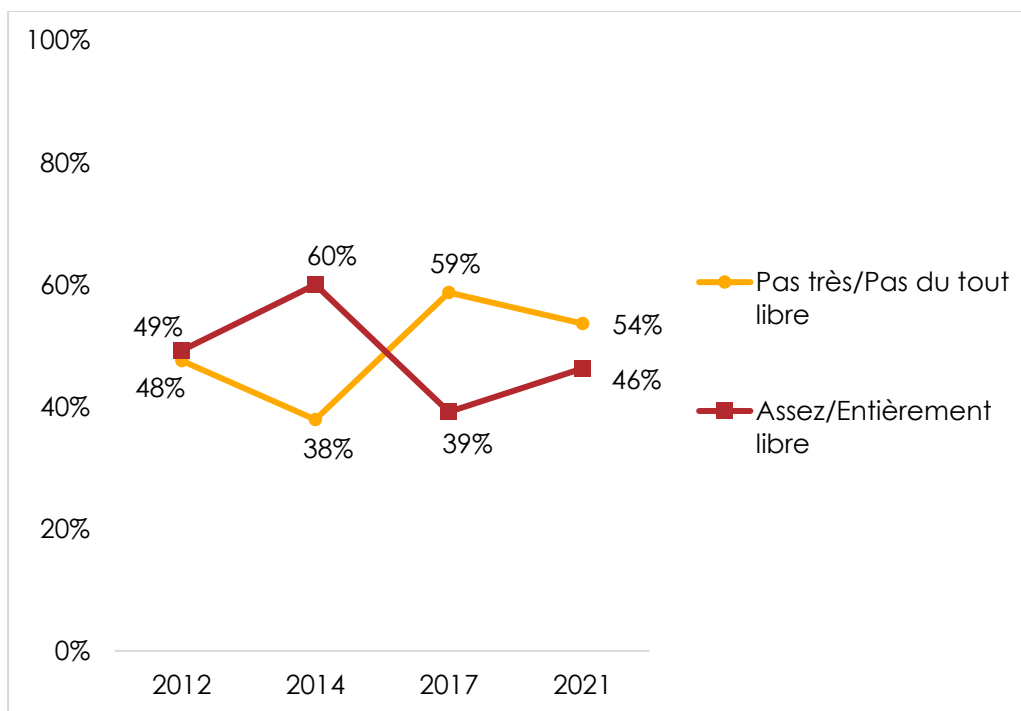
Le cas togolais oscillant semble révéler le poids des crises politiques périodiques que traverse le pays. Dans tous les cas, les libertés d'expression et de la presse ont été brimées autant sous des régimes civils que sous des régimes militaires au Togo, allant jusqu'à une interdiction des médias privés (Rambaud, 2006 ; Loum & Agbobli, 2015).

Figure 5 : Liberté d'expression individuelle | 19 pays | 2019/2021



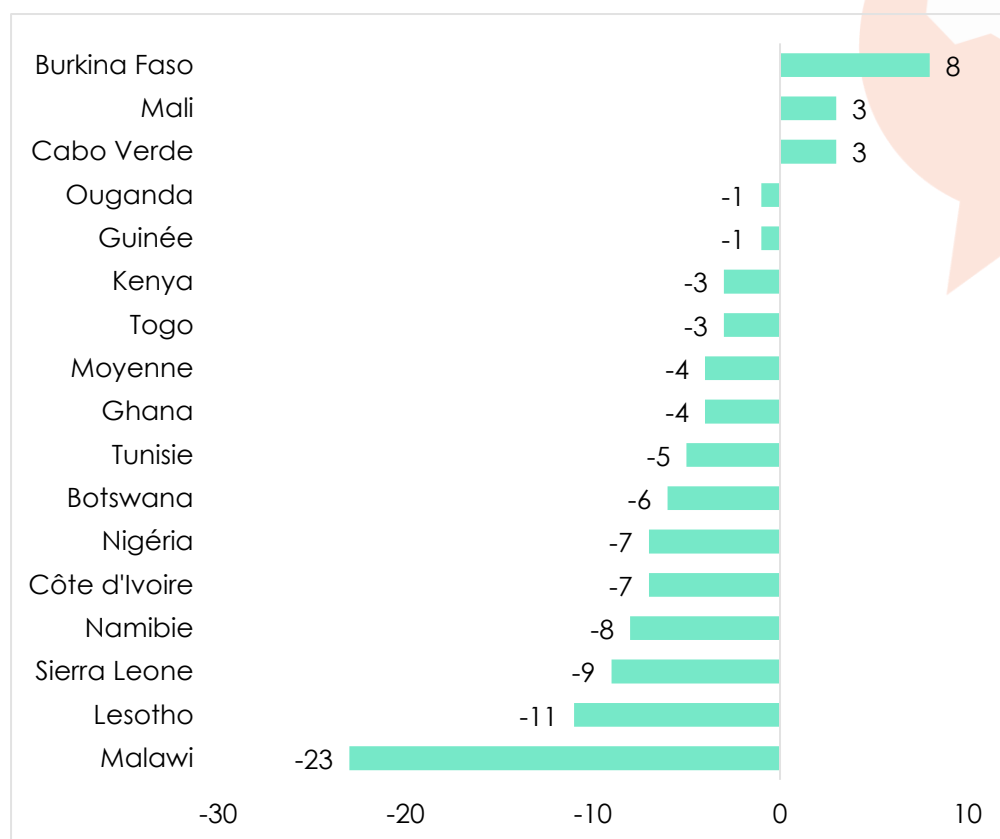
Question posée aux répondants : Dans ce pays, à quel point êtes-vous libre d'exprimer votre opinion ?
 (% de personnes déclarant être « assez libres » ou « entièrement libres »)

Figure 6 : Évolution de la liberté d'expression individuelle | Togo | 2012-2021



Question posée aux répondants : Dans ce pays, à quel point êtes-vous libre d'exprimer votre opinion ?

Figure 7 : Évolution de la liberté d'expression individuelle | 16 pays | 2012-2021



La figure montre le changement, en points de pourcentage, entre les enquêtes de 2011/2013 et celles de 2019/2021, de la proportion des répondants déclarant être « assez libres » ou « entièrement libres » d'exprimer leurs opinions.

Discussion politique

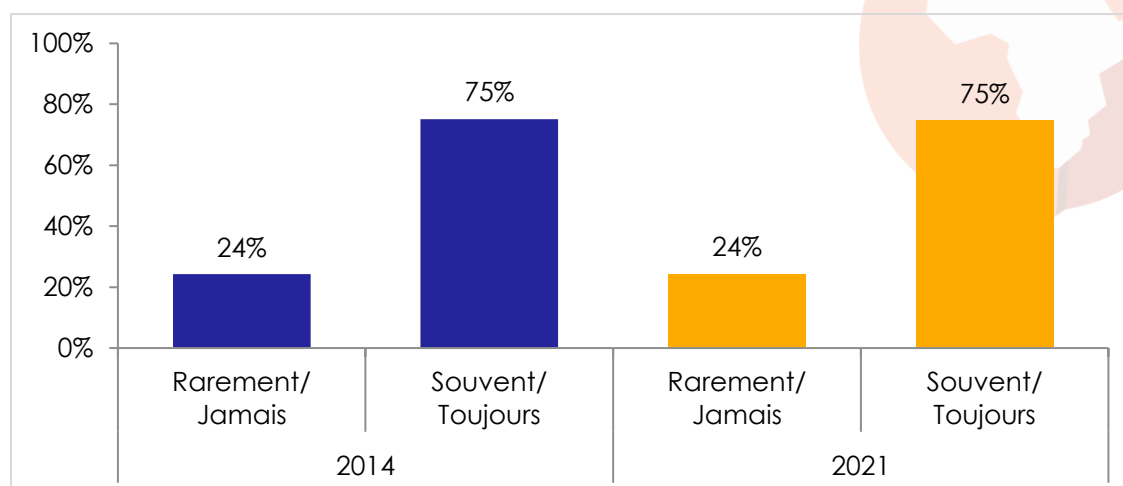
Si la politique peut être considérée comme un champ au sens de Bourdieu (1981) où les individus ou les groupes s'affrontent pour le contrôle de l'Etat et des collectivités régionales ou locales (Braud, 2000), la discussion politique fait aussi allusion aux discours sur la gestion de la cité, autrement dit sur les affaires publiques, le gouvernement, ou les relations mutuelles de divers acteurs.

En effet, au Togo, les effets du système de parti unique de fait ou de droit qui ont déterminé la liberté d'expression depuis les années 1960 continuent de peser sur la conscience collective. Les restrictions de la liberté d'expression, surtout en ce qui concerne les questions politiques, ont mis en place un traumatisme historique qui ne s'est pas encore dissipé dans le pays. Les opinions politiques divergentes de celles du parti au pouvoir étaient sévèrement réprimées. Cette situation a rendu très sensible les discussions relatives à la politique chez les Togolais. La méfiance devient la règle à chaque fois que les Togolais devraient discuter de politique.

Ainsi, si le sentiment de ne pas se sentir libre d'exprimer ses opinions est majoritaire, il faut remarquer que ce sont trois adultes togolais sur quatre (75%) qui affirment que les gens doivent « souvent » ou « toujours » faire attention à ce qu'ils disent en politique (Figure 8). De plus, sur les deux éditions (2014 et 2021) où cette question a été posée aux Togolais, la proportion affirmant « souvent » ou « toujours » devoir faire attention à ce qu'ils disent en politique n'a pas varié.

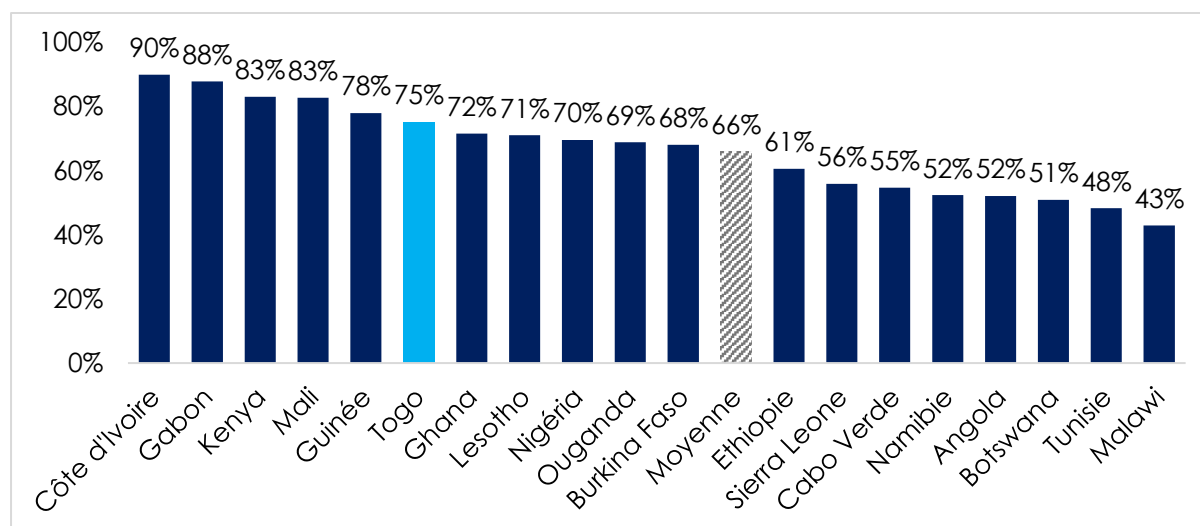
Parmi 19 pays enquêtés, cinq d'entre eux font moins bien que le Togo. Il s'agit de la Côte d'Ivoire (90%), du Gabon (88%), du Kenya (83%), du Mali (83%) et de la Guinée (78%). Les pays qui font le mieux sont la Tunisie (48%) et le Malawi (43%) (Figure 9).

Figure 8 : Grande prudence sur les questions politiques | Togo | 2014-2021



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens devraient faire attention à ce qu'ils disent en politique ?

Figure 9 : Grande prudence sur les questions politiques | 19 pays | 2019/2021



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens devraient faire attention à ce qu'ils disent en politique ? (% de personnes déclarant « souvent » ou « toujours »)

Liberté de la presse en progression au Togo

Au classement mondial de la liberté de presse de Reporters Sans Frontières (2021), le Togo après une longue période de stagnation a une progression récente assez remarquable, allant du 86^{ème} rang sur les 180 pays classés en 2018 au 71^{ème} rang en 2020, le 14^{ème} meilleur pays en Afrique et 7^{ème} en Afrique de l'Ouest. Même s'il faut noter que ce classement dépend de plusieurs facteurs dont certains sont extérieurs au Togo, comme la performance des autres pays, un tel progrès ne peut être seulement dû à ces facteurs extérieurs.

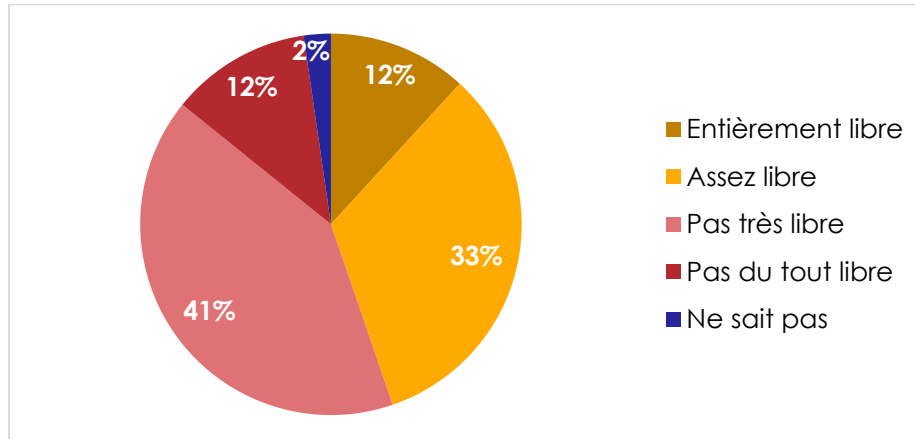
En réalité, la liberté de la presse est, tout comme la liberté d'expression individuelle, garantie par la Constitution avec un ensemble de lois. Mais il n'en demeure pas moins que seuls 45% des Togolais déclarent que les médias sont « assez libres » ou « entièrement libres ». A l'opposé, ils sont 53% à trouver que les médias ne sont « pas très libres » ou « pas du tout libres » (Figure 10).

La liberté de presse est plus perçue par les ruraux (49%), les habitants de la Kara (61%) et de Centrale (58%), les personnes moins instruites (44%) et celles âgées de plus de 55 ans (51%)

(Figure 11). La pauvreté vécue est positivement corrélée avec la perception de la liberté de la presse au Togo, allant de 39% chez les plus pauvres jusqu'à 52% des plus nantis.

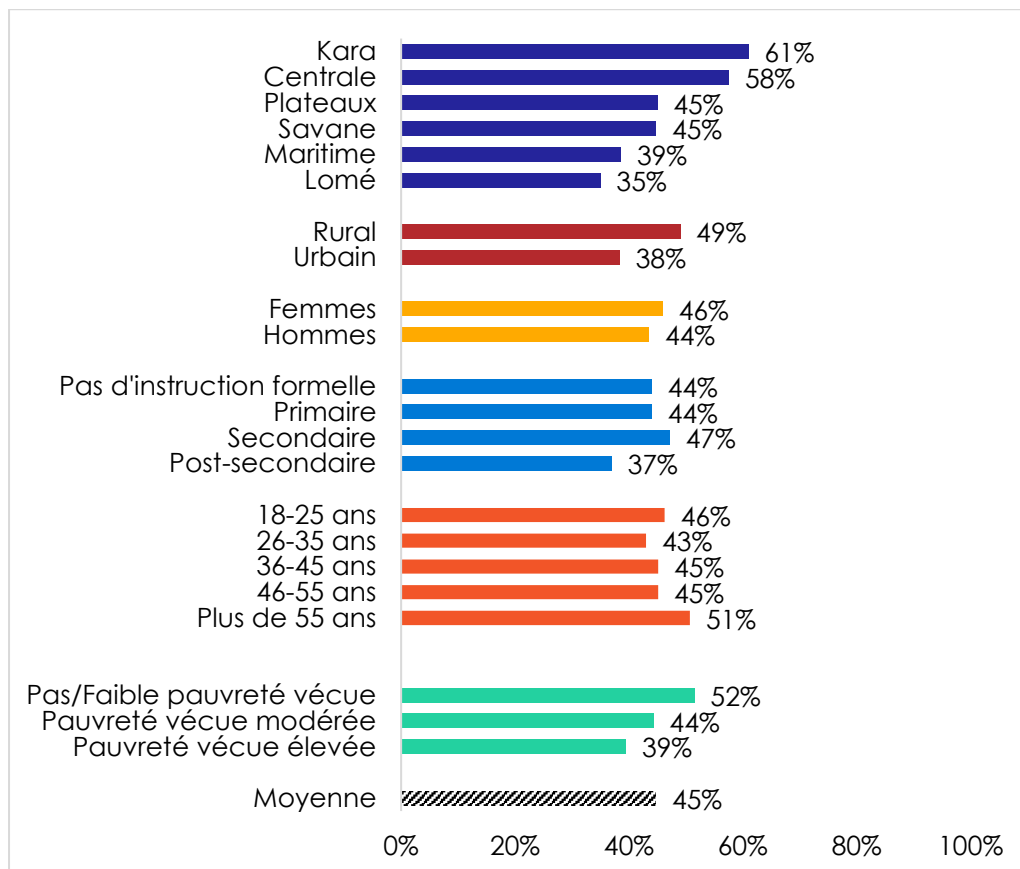
La comparaison avec 18 autres pays montre que le Gabon (22%), le Togo (45%) et la Côte d'Ivoire (45%) sont les seuls pays où une minorité de personnes déclarent que les médias sont libres. A l'autre extrémité du spectre, on trouve la Tunisie (77%), le Burkina Faso (79%) et la Namibie (80%) (Figure 12).

Figure 10 : Liberté de la presse | Togo | 2021



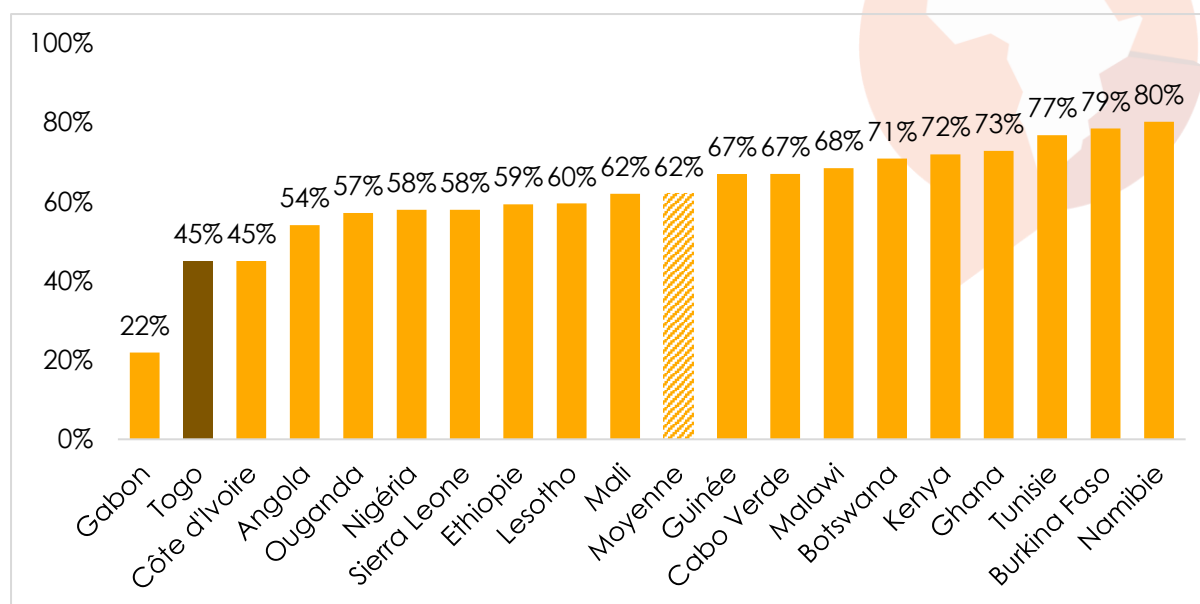
Question posée aux répondants : A votre avis, à quel point les médias sont-ils libres dans ce pays de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement ?

Figure 11 : Liberté de la presse | par groupe socio-démographique | Togo | 2021



Question posée aux répondants : A votre avis, à quel point les médias sont-ils libres dans ce pays de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement ? (% de personnes qui disent « assez libres » ou « entièrement libres »)

Figure 12 : Liberté de la presse | 19 pays | 2019/2021



Question posée aux répondants : A votre avis, à quel point les médias sont-ils libres dans ce pays de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement ? (% de personnes qui disent « assez libres » ou « entièrement libres »)

Les perceptions sur la liberté d'expression seraient-elles déterminées par le « traumatisme historique » au Togo ?

Que ce soient la liberté d'expression, la liberté de presse ou les discussions politiques, et en dépit des évolutions connues ces dernières décennies, il ressort que les Togolais ne se sentent toujours pas entièrement libres d'exercer ces libertés acquises de hautes luttes. Cette situation pourrait-elle trouver ses racines dans une perspective historique ? Le musellement de la presse et les répressions successives par les forces de sécurité et de défense lors des crises pré- et post-électorales ne semblent pas avoir rassuré les citoyens togolais sur l'effectivité des libertés nouvellement recouvrées.

Parmi les modèles d'analyse du comportement électoral, on retrouve « les modèles écologiques » de Siegfried (1913) dans lesquels se trouve également le « modèle du traumatisme historique » de Bois (1971). Ce dernier cherche à comprendre comment un événement traumatique dans le passé peut conduire à des conflits entre structures sociales antagonistes et mettre en place pour des décennies des comportements politiques opposés (Mayer & Perrineau, 1992). Il s'agit aussi de révéler comment les événements matrices qui ont accouché de certaines structures mentales se sont reproduites dans le temps. Bref, il faut comprendre comment « en quelques années l'événement fugitif a secrété la mentalité durable ; le temps court a mis en place le temps long » (E. Leroy-Ladurie, 2014). Partant donc de ce modèle de traumatisme historique de Bois, on peut se demander si les Togolais ne se seraient-ils pas enfermés dans des structures mentales du passé qui continueraient par peser sur leur évaluation de la situation des libertés d'expression et de la presse dans leur pays.

En effet, la presse togolaise peut être qualifiée d'une « presse de combat ». Elle était à la fois au service du maintien de la colonisation et utilisée comme une arme pour éveiller les consciences en vue d'obtenir l'indépendance. Le Togo est l'un des rares pays africains à avoir connu trois colonisateurs : le protectorat allemand (1884-1914) et ses deux partages (août 1914 et juillet 1919) entre les Anglais et les Français, victorieux de la première guerre mondiale. Sous la domination allemande, les Togolais n'avaient pas le droit de publier leur propre journal. Cependant, Batchana (2013) relève « l'impossible musellement de la parole » des Togolais contestant l'autorité coloniale dans les journaux des colonies voisines. En l'absence d'une liberté de presse, il y ressort que les Togolais utilisèrent habilement « la

frontière » pour dénoncer l'autorité établie à travers les journaux de la Gold Coast (l'actuel Ghana) et du Dahomey (l'actuel Bénin).

L'élan contestataire fut interrompu par la condamnation des journaux ouvrant leurs colonnes aux Togolais entre 1934 et 1936. Les dénonciations de la colonisation étaient telles que la presse de la Gold Coast a été interdite par l'administration locale. Du côté de Dahomey, les journaux et leurs correspondants togolais ont été assignés en justice pour les articles publiés sur le Togo. Après le départ des Allemands, remplacés par les Français, des arrêtés ont été pris pour décourager toute entreprise en matière de presse au Togo (Batchana, 2013).

Instrument de débat politique, la presse change de statut après l'indépendance. Les régimes à parti unique de droit ou de fait n'ont pas permis une diversité d'expression des opinions. Entre 1960 et 1990, le monolithisme médiatique n'a permis la circulation spontanée de l'information que de façon informelle (Batchana, 2012). Au nom de l'« unité nationale », l'indépendance a été marquée par la restriction de la liberté de presse et le quasi-monopole des médias d'Etat. Pour Rambaud (2006), l'imposition du parti unique a sonné le glas d'une presse pluraliste en favorisant un journalisme au service du politique. L'ouverture connue à l'occasion de la démocratisation du régime dans les années 1990 a conduit au retour d'une presse pluraliste mais cette fois-ci très clivée, partisane et contestataire du régime du Président feu Gnassingbe Eyadéma car directement liée aux organisations politiques.

Rambaud (2006) distingue trois catégories de presse : la presse de la mouvance présidentielle, la presse étatique et la presse de l'opposition. Tandis que la presse pro-gouvernementale fait exister l'idéologie du régime, la presse d'opposition fait exister les contestations et les partis d'opposition en les rendant visibles dans l'espace public. Elle aurait « un langage performatif » en faisant exister ce que l'opposition énonce. Il écrit : « Les médias d'Etat, Radio Lomé (créée en 1953), Togo-Presse, et la Télévision Togolaise (TVT) lancée en 1973, sont au service d'une cause unique : la propagande du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) et de son chef. ... Communiqués, déclarations officielles, culte de la personnalité composent le contenu du seul journal togolais. La critique est Interdite » (Rambaud, 2006). Dès lors du côté de la presse privée, on assiste à des saisies de journaux avant publication, à des pressions téléphoniques, aux incarcérations abusives, aux exils de journalistes – illustration, selon cet auteur, de l'autoritarisme d'un pouvoir critiqué. « Avec une liberté malmenée, l'autocensure fonctionne à plein régime pendant que les enquêtes sont difficilement réalisables », écrit-il.

Dans ces conditions, les violences politiques ayant caractérisé la scène politique togolaise (Kadanga, Mouckaga, & Batchana, 2014) n'ont pas épargné la liberté de presse et d'expression. Ainsi, après plus d'une quarantaine d'années de musellement de la presse togolaise sous les régimes civils ou militaires, les séquelles dans l'imaginaire collectif ne semblent pas encore complètement estompées. Même après l'euphorie suscitée par de forte demande de démocratisation à partir des années 1990, la gouvernance du pays par un même régime assez brutal depuis 1967 après deux coups d'Etat pourrait expliquer la perception de la liberté d'expression individuelle d'aujourd'hui au Togo, malgré les progrès juridiques et politiques ces dernières années. Tout se passe comme si le contexte de régulation sous les régimes à parti unique d'avant les années 1990 continue d'exister dans l'imaginaire collectif et qui empêcherait les Togolais à jouir de la liberté d'expression et de presse.

A quoi aspirent les Togolais en matière de liberté d'expression individuelle et de liberté de la presse ?

Malgré le fait de ne pas se sentir libres de s'exprimer ou de ne pas considérer les médias du pays comme étant libres, les Togolais gardent dans leur majorité de fortes aspirations aussi bien pour une liberté d'expression individuelle que pour une liberté des médias. Cependant, ils sont aussi pour une régulation de certains aspects des médias, y compris les réseaux sociaux.

Aspirations en matière de liberté d'expression individuelle

Les aspirations en matière de liberté d'expression qu'expriment les citoyens sont les construits de leurs besoins en la matière. Les politiques publiques peuvent s'en servir pour améliorer le cadre réglementaire de la liberté d'expression et de presse. Cela étant, mêmes les libertés acquises s'exercent toujours dans le cadre bien précis de la loi. La loi fixe donc les conditions dans lesquelles des libertés peuvent être limitées. C'est ainsi que pour des besoins de sécurité

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

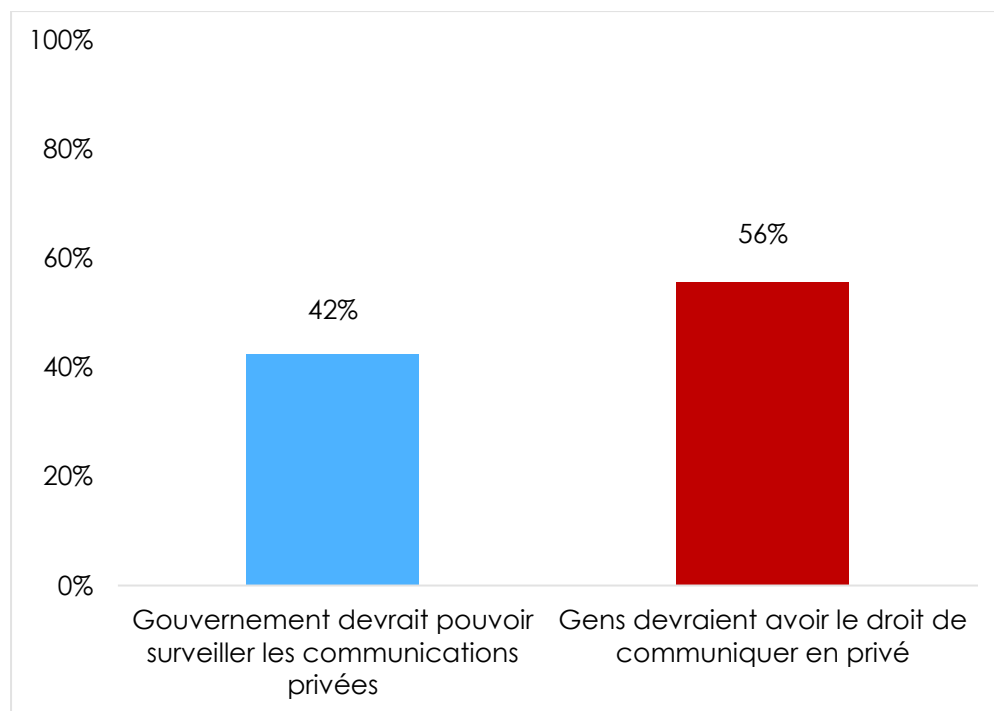
ou d'investigation, les autorités administratives ou judiciaires peuvent parfois demander la surveillance des communications privées des citoyens.

A la question de choisir entre le fait que le gouvernement puisse surveiller les communications privées et le fait que les citoyens aient le droit de communiquer sans être surveillés par un

organisme gouvernemental, 56% des répondants estiment que les citoyens devraient pouvoir communiquer sans être surveillés. Il n'en demeure pas moins que 42% pensent que le gouvernement devrait pouvoir surveiller les communications privées des citoyens (Figure 13).

Dans la même veine, ils sont 61% de Togolais qui sont pour un libre accès aux réseaux sociaux et à l'Internet, et 33% qui pensent que le gouvernement devrait réguler l'accès à ces plateformes (Figure 14).

Figure 13 : Surveillance des communications privées | Togo | 2021



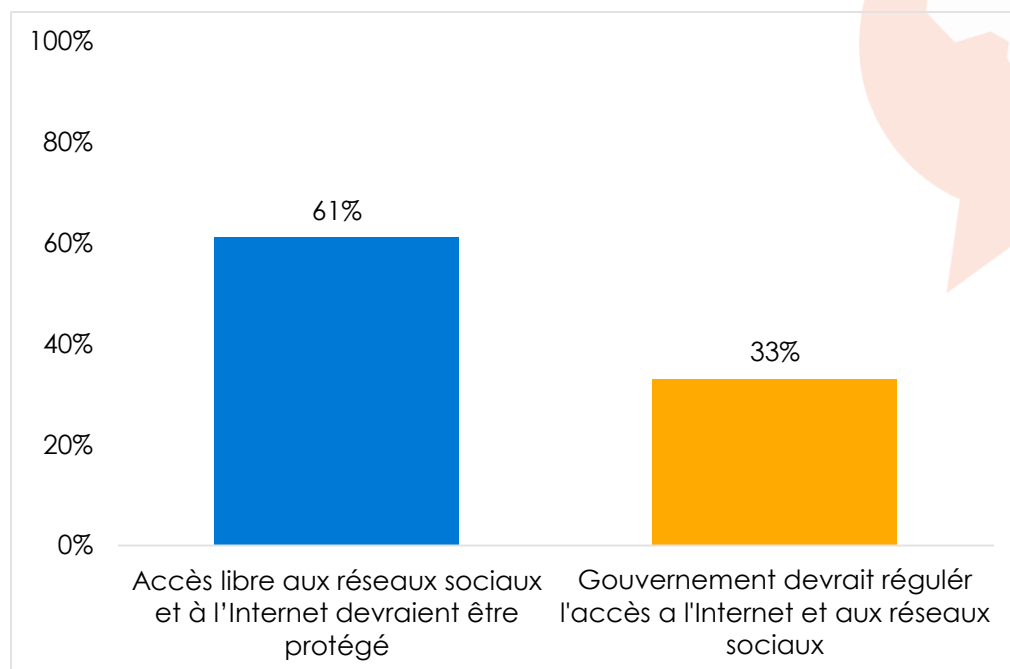
Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Le gouvernement devrait pouvoir surveiller les communications privées, par exemple sur les téléphones mobiles, pour s'assurer que personne ne prépare des actes de violence.

Affirmation 2 : Les gens devraient avoir le droit de communiquer en privé sans qu'aucun organisme gouvernemental n'écoute ce qu'ils se disent.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 14 : Libre accès aux réseaux sociaux et à l'Internet | Togo | 2021



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : L'accès libre aux réseaux sociaux et à l'Internet rend les gens mieux informés et plus engagés comme citoyens, et devraient donc être protégés.

Affirmation 2 : Les informations sur l'Internet et les réseaux sociaux divisent les Togolais et devraient donc voir leur accès régulé.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

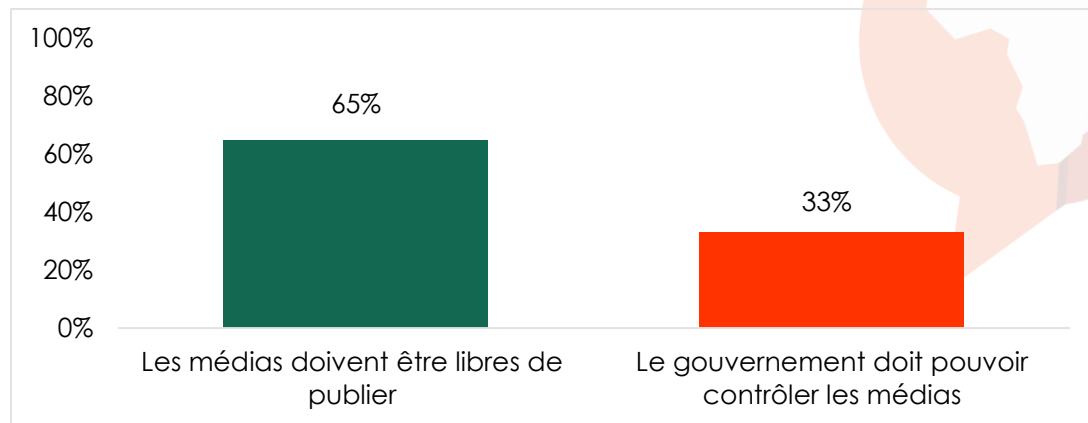
Aspirations en matière de liberté de la presse

Selon Nadia Khiari, dessinatrice tunisienne, cité par Lecarpentier (2013), « La liberté de presse est primordiale dans une démocratie « naissante » ». Elle ajoute que « la liberté d'expression est un bien trop précieux, gagné au prix de vies humaines, de souffrance. Rien que pour ceux qui ont été emprisonnés ou sont morts pour cette liberté, on se doit de continuer à s'exprimer ». Ces fortes convictions d'un acteur du milieu est peut-être attendu. Mais cela montre que l'information constitue un besoin du citoyen car « connaître, même de manière sommaire, les règles de fonctionnement de l'Etat est la première condition pour qu'il y ait participation. Comment des individus pourraient-ils avoir envie de participer, d'être des citoyens, s'ils ne savent pas pourquoi on leur demande d'aller voter, de manifester leur opinion ? » (Pontier, 1997)

En ce qui concerne l'aspiration des populations togolaises à la liberté de la presse, il y a 65% qui estiment que les médias devraient être libres de publier n'importe quelles opinions ou idées sans le contrôle du gouvernement, y compris 29% qui sont « tout à fait d'accord » avec cette affirmation. A contrario, ils sont 33% à penser que le gouvernement devrait pouvoir interdire aux médias de publier des choses qu'il désapprouve (Figure 15).

Les populations urbaines (72%) sont plus enclines que celles vivant en milieu rural (60%) à soutenir la liberté des médias de publier sans contrôle du gouvernement (Figure 16). Il en est de même pour les personnes qui vivent une pauvreté élevée (69%) par rapport aux mieux nantis (62%). Les résidents des régions de Lomé (76%), Maritime (69%), Savane (66%) et Plateaux (65%) supportent plus cette liberté que ceux des régions de la Kara (52%) et Centrale (52%).

Figure 15 : Liberté vs. contrôle des médias | Togo | 2021



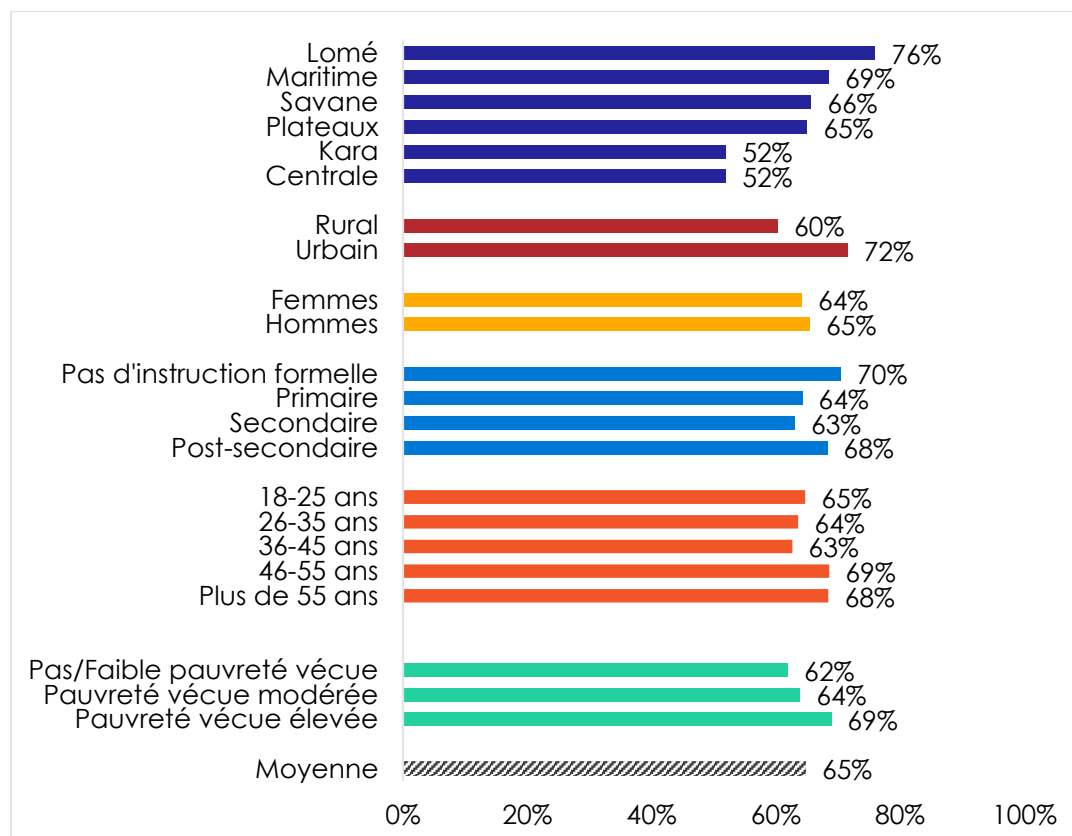
Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Les médias devraient être libres de publier n'importe quelles opinions ou idées sans le contrôle du gouvernement.

Affirmation 2 : Le gouvernement devrait pouvoir interdire aux médias de publier des choses qu'il désapprouve.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 16 : Médias devraient être libres | par groupe socio-démographique | Togo | 2021



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Les médias devraient être libres de publier n'importe quelles opinions ou idées sans le contrôle du gouvernement.

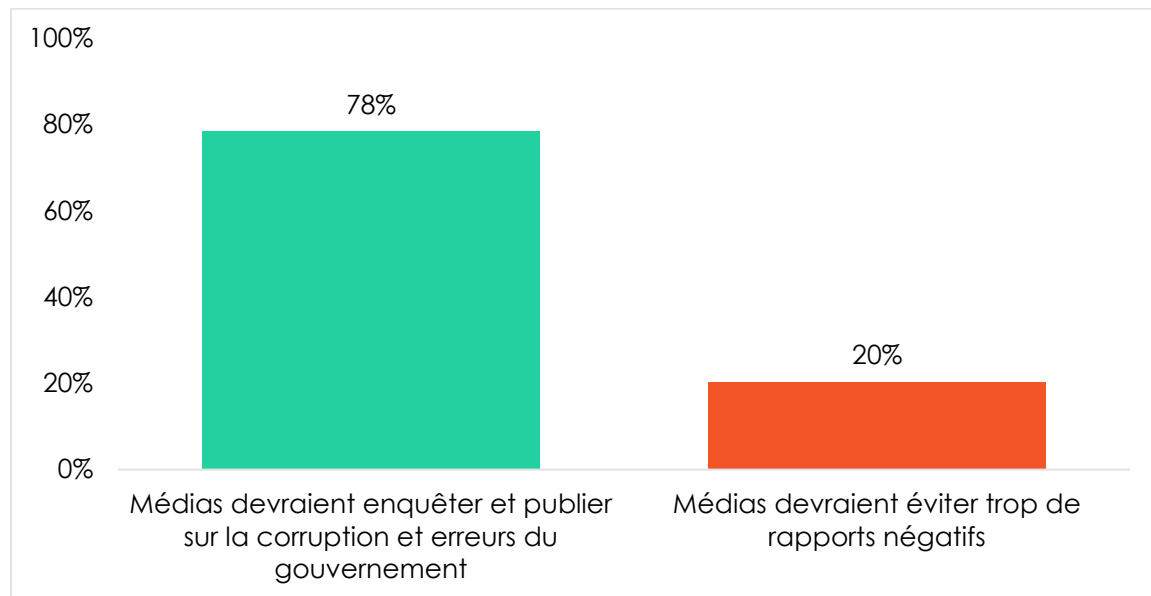
Affirmation 2 : Le gouvernement devrait pouvoir interdire aux médias de publier des choses qu'il désapprouve.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec Affirmation 1)

Les Togolais vont encore plus loin puisque près de huit d'entre eux sur 10 (78%) estiment que « les médias devraient constamment enquêter et publier sur la corruption et les erreurs du gouvernement », contre deux sur 10 qui soutiennent plutôt que « trop de publications sur les événements négatifs comme la corruption et les erreurs du gouvernement sont nuisibles au pays » (Figure 17).

Enfin, il y a également 54% de Togolais qui sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord » avec l'idée que censurer les reportages médiatiques est justifié lorsque le pays fait face à une urgence de santé publique comme la pandémie de COVID-19 (Figure 18).

Figure 17 : Rôle des médias | Togo | 2012-2021



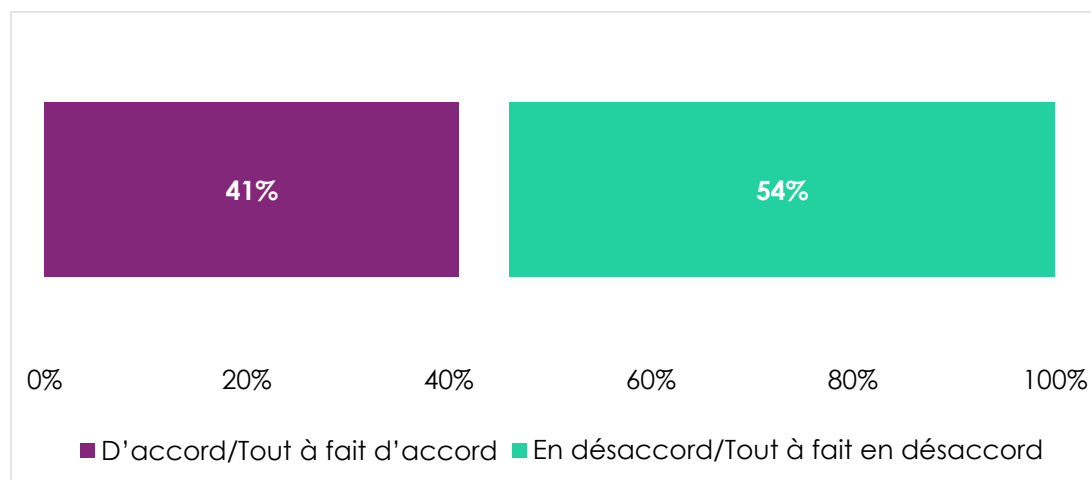
Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Les médias devraient constamment enquêter et publier sur la corruption et les erreurs du gouvernement.

Affirmation 2 : Trop de publications sur les événements négatifs comme la corruption et les erreurs du gouvernement sont nuisibles au pays.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 18 : Censure des reportages médiatiques en période de crise | Togo | 2021



Question posée aux répondants : Lorsque le pays fait face à une urgence de santé publique comme la pandémie de COVID-19, êtes-vous en accord ou en désaccord qu'il est justifié pour le gouvernement de limiter temporairement la démocratie ou les libertés démocratiques en prenant les mesures suivantes : Censurer les reportages médiatiques ?

Régulation du contenu des médias y compris les réseaux sociaux

Malgré le soutien des Togolais pour les libertés d'expression et de la presse, ces derniers pensent qu'il est nécessaire d'imposer des limites dans certains domaines. Ils reconnaissent le droit de l'Etat d'encadrer l'exercice de ces libertés en mettant en place un ensemble de mécanismes de contrôle. Comme toutes formes de contrôle social (Adaba, 2021), la régulation de la liberté d'expression individuelle et celle des médias ne saurait être en marge du contexte sociopolitique du pays déterminé. Même les régimes dits démocratiques ne sont pas à l'abri des abus ou des dérapages des individus ou des médias.

Au Togo, l'Etat a mis en place une institution indépendante à qui incombe la fonction d'encadrement de la liberté de la presse. Il s'agit de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). La régulation par la HAAC se fait à partir des plaintes des citoyens ou de personnes morales qui la saisissent sur des faits attentatoires à leurs personnes ou leurs structures. Elle peut aussi s'autosaisir dans les mêmes conditions.

Il n'y a pas que cette institution gouvernementale qui régule les médias au Togo. Les professionnels des médias ont aussi mis en place leur propre institution de régulation. Il s'agit de l'Observatoire des Médias Togolais (OMT), créé en 1999 par les journalistes eux-mêmes et constituant ainsi un tribunal des pairs. Cette institution se veut d'amener les professionnels des médias au respect des règles qu'ils se sont fixées eux-mêmes dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Dans ce sens, il joue un rôle d'autorégulation pour améliorer les contenus, la déontologie et l'éthique dans les médias.

La régulation des médias relève donc de la compétence de la HAAC qui est aussi soutenue dans cette tâche par l'OMT. Si la première institution dispose d'un arsenal coercitif, la seconde relève plus du pouvoir moral. Ce qui est corroboré par l'appel du président de l'OMT rapportés par Agbobli et Loum (2016) en ces termes : « Nous profitons pour lancer un appel à l'endroit de tous les médias et confrères à œuvrer pour une presse véritablement indépendante et libérée du joug des officines politiques, idéologiques et des groupes de pressions économiques et financiers ».

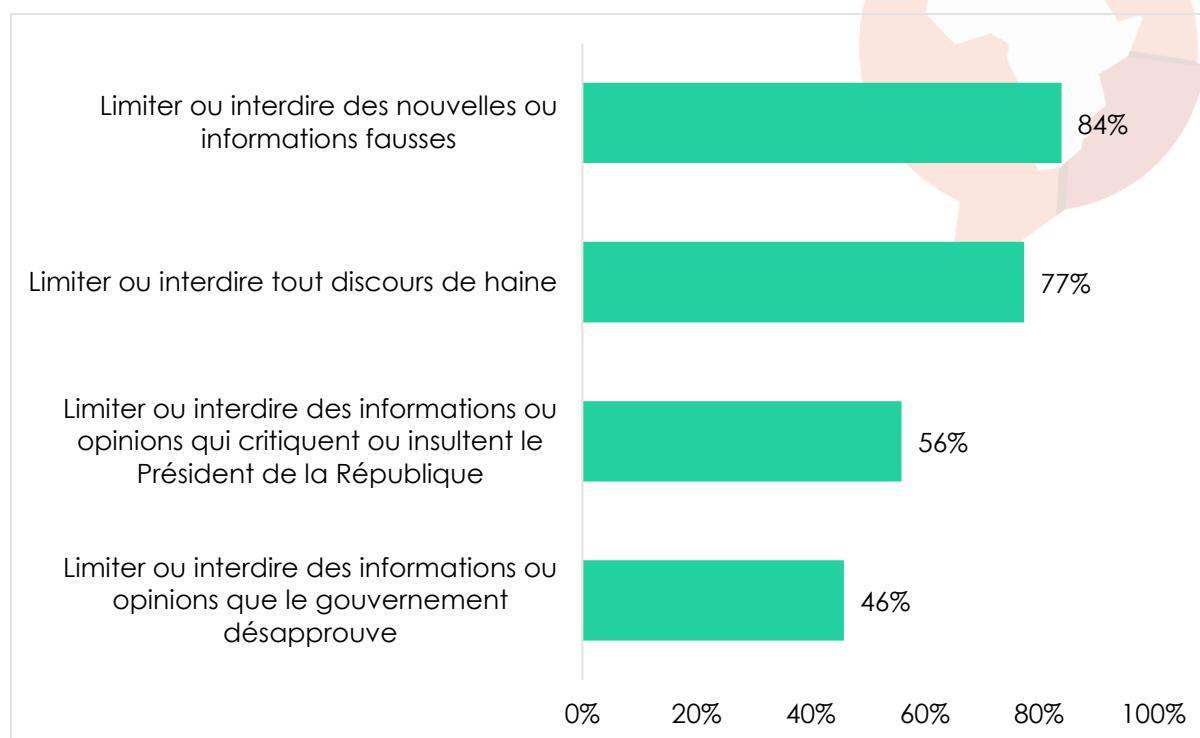
Toutefois, il est à noter qu'en matière de sanctions, l'univers médiatique togolais bénéficie de la dépenalisation des délits de presse depuis 2004. Ce qui permet aux organisations professionnelles de journalistes de défendre la liberté de la presse lorsque celle-ci est menacée. Mais comme tout contrôle médiatique, la régulation des médias au Togo reste fortement dépendante de la situation politique du pays. Ainsi, « la loi n'ayant pas prévu de peine de prison pour les délits de presse, le juge prononce souvent de lourdes sanctions financières qui, si elles devaient être appliquées, obligeraient beaucoup d'organes de presse à fermer » (Baromètre des Médias Africains, 2017).

En dehors de cette analyse, les Togolais expriment leurs points de vue sur la régulation des contenus des médias au travers de la « voix » que leur donne Afrobarometer. Ainsi, si la diversification des médias crée plus d'opportunités de diffuser les opinions des différents acteurs qui animent l'espace public, il ressort des données que les Togolais sont dans une grande majorité pour le contrôle de la qualité de l'information qui leur parvient (Figure 19). Ainsi, ils sont 84% à être pour la limitation ou l'interdiction du passage de nouvelles ou d'informations fausses. De plus, 74% d'entre eux sont également pour la limitation voire l'interdiction du passage de tout discours de haine, c'est-à-dire des informations ou opinions destinées à attaquer ou à diffamer certains groupes sociaux.

Aussi, il y a une courte majorité qui sont pour que l'institution du Président de la République soit protégée : On a 56% des Togolais qui sont pour limiter ou interdire le passage des informations ou opinions qui critiquent ou insultent ce dernier.

Enfin, une courte majorité de 51% sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord » avec le fait de limiter ou d'interdire le partage des informations ou opinions que le gouvernement désapprouve.

Figure 19 : Régulation des contenus des médias | Togo | 2021



Question posée aux répondants: Dites-moi s'il vous plaît si vous êtes d'accord ou en désaccord que le gouvernement devrait pouvoir limiter ou interdire le partage :

Des nouvelles ou informations fausses ?

Des nouvelles, informations, ou opinions que le gouvernement désapprouve ?

Des nouvelles, informations ou opinions qui critiquent ou insultent le Président de la République ?

De tout discours de haine, c'est-à-dire des nouvelles, informations ou opinions destinées à attaquer ou à diffamer certains groupes sociaux ?

Les perceptions des libertés d'expression et de presse influencent-elles celle de la démocratie ?

La liberté d'expression et d'information constituent les piliers d'une société saine et démocratique (UNESCO, 2021). C'est au vu du rôle central que doivent jouer les médias et ses hommes dans un système démocratique qu'ils sont traités de « quatrième pouvoir » après les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ils sont ainsi perçus comme les « chiens de garde » de la démocratie.

Si la liberté d'expression et celle des médias sont des pierres angulaires des systèmes démocratiques, on pourrait se poser la question de savoir si les perceptions du public du niveau de ces libertés dans le pays influencent les évaluations citoyennes de leur démocratie. Il va falloir alors questionner, comme sur un marché économique, la demande et l'offre de démocratie du point de vue des citoyens avant de déterminer la corrélation entre elles et les libertés d'expression et de presse au Togo.

Demande de démocratie

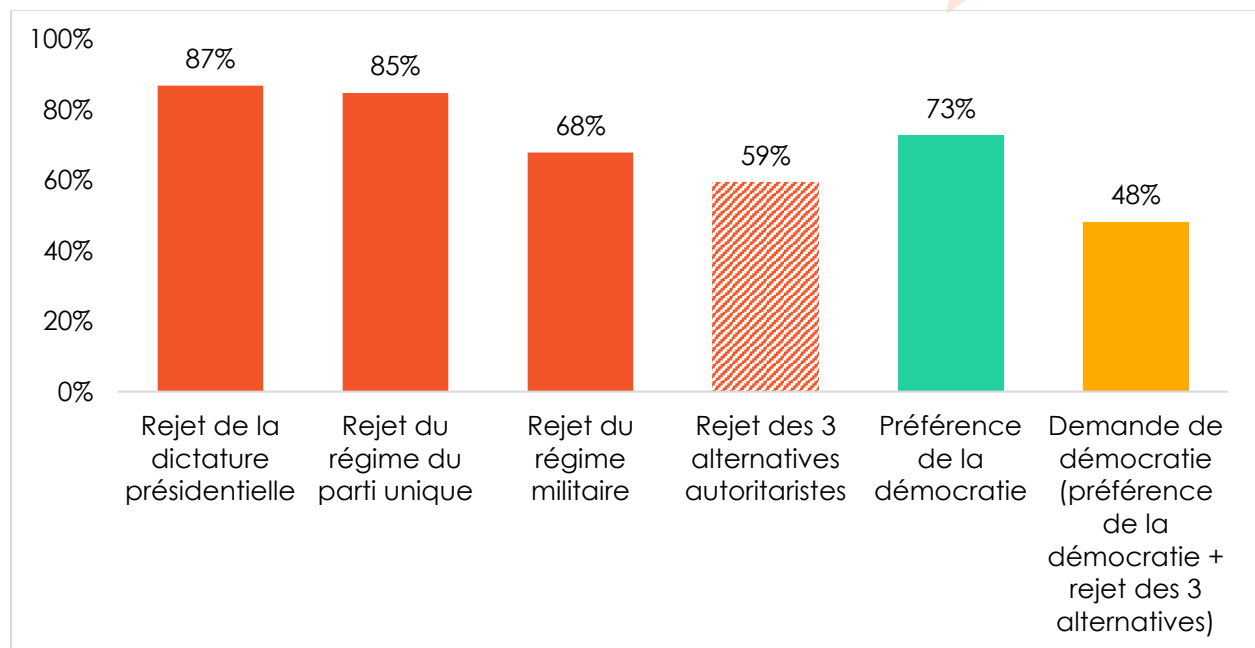
La demande de la démocratie se propose une évaluation de la profondeur de l'adhésion des citoyens aux valeurs démocratiques. Cette adhésion est mesurée par l'amplitude de rejet d'alternatives non démocratiques et la préférence pour la démocratie vis-à-vis de tout autre système de gouvernance.

Au Togo, les données d'Afrobarometer montrent une préférence pour un régime démocratique partagée par presque trois Togolais sur quatre (73%) avec un rejet par une grande majorité des citoyens des alternatives autoritaires (Figure 20). Ainsi, ils sont

respectivement 87% et 85% à rejeter la dictature présidentielle et le régime du parti unique. Cependant, bien que majoritaire, la proportion rejetant le régime militaire n'est que de 68%, soit deux Togolais sur trois. En plus, quand on regarde ceux qui rejettent tous les trois alternatives autoritaires, il ne reste que six Togolais sur 10 (59%).

Enfin, ils sont un peu moins d'un Togolais sur deux (48%) à exprimer la « demande de démocratie », c'est-à-dire à la fois un rejet de toutes les trois alternatives autoritaires et une préférence pour le système démocratique.

Figure 20 : Demande de démocratie | Togo | 2021



Questions posées aux répondants :

- Il y a plusieurs façons de diriger un pays. Seriez-vous en désaccord ou d'accord avec les alternatives suivantes ? (% qui sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord »)*
- Un seul parti politique est autorisé à se présenter aux élections et à gouverner ?*
- L'armée intervient pour diriger le pays ?*
- Les élections et l'Assemblée Nationale sont abolies de sorte que le président puisse tout décider ?*
- Laquelle de ces trois affirmations est la plus proche de votre opinion ? (% de personnes qui choisissent l’Affirmation 1)*
- Affirmation 1 : La démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement.*
- Affirmation 2 : Dans certaines circonstances, un gouvernement non démocratique peut être préférable.*
- Affirmation 3 : Pour quelqu'un comme moi, peu importe le type de gouvernement que nous avons.*

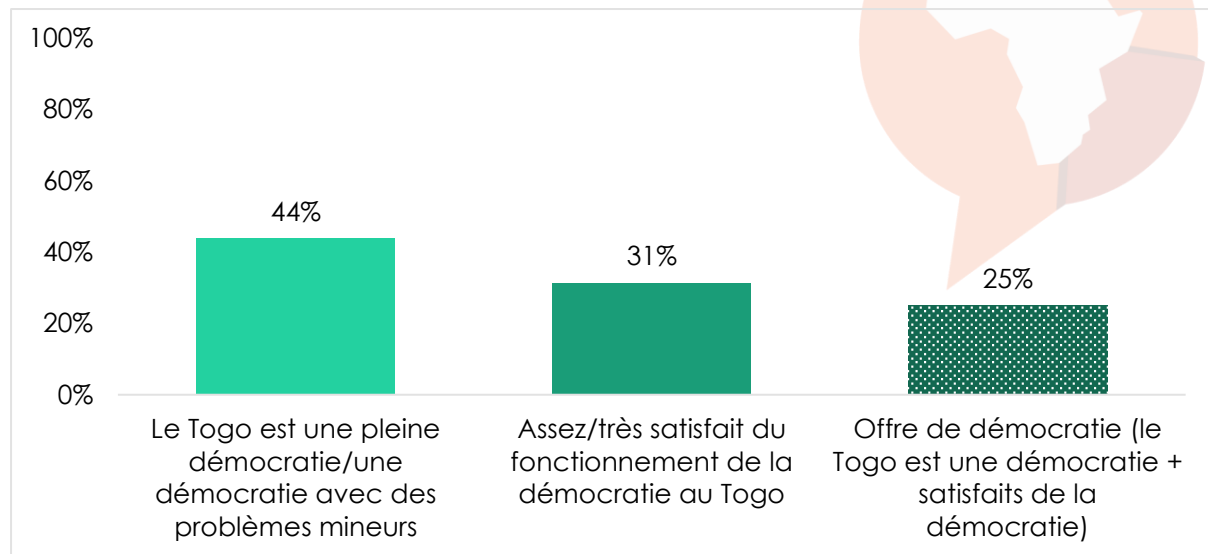
Offre de démocratie

L'offre de la démocratie se propose une évaluation par les citoyens du niveau de la démocratie dans le pays et de leur degré de satisfaction de la manière dont cette démocratie fonctionne.

Pour ce qui concerne le niveau de démocratie au Togo, moins d'un répondant sur deux (44%) trouvent que leur pays est « une pleine démocratie » ou « une démocratie avec des problèmes mineurs ». Et ils ne sont que trois sur 10 (31%) à être « assez » ou « très » satisfaits du fonctionnement de la démocratie au Togo (Figure 21).

En combinant ces deux indicateurs, il n'y a qu'un quart (25%) des Togolais qui perçoivent une offre adéquate de démocratie dans le pays. Cette situation montre que, bien que la demande de démocratie soit assez peu élevée (48%), l'offre de la démocratie ne répond pas encore à cette demande.

Figure 21 : Offre de démocratie | Togo | 2021



Questions posées aux répondants :

A votre avis, quel est le niveau de la démocratie au Togo aujourd'hui ?

Dans l'ensemble, quel est votre degré de satisfaction de la manière dont la démocratie fonctionne au Togo ?

Quelle corrélation existe-t-il entre les libertés d'expression et des médias et la demande et l'offre de démocratie ?

Parmi les différentes dimensions que couvrent la démocratie, la liberté d'expression et la liberté des médias sont des piliers importants mesurant sa robustesse. Comment les perceptions sur ces libertés influencent la demande et l'offre de démocratie au Togo ? L'utilisation des régressions logistiques permettra de mesurer de tels liens le cas échéant.

Les résultats de ces analyses économétriques évoluent de façon globale en sens contraire pour la demande et l'offre de démocratie.

Les citoyens qui pensent qu'ils sont libres d'exprimer leurs opinions ont une probabilité de 1,535 fois plus grande de trouver que le pays est démocratique et d'être satisfait de la manière dont fonctionne la démocratie que ceux qui pensent ne pas être libres d'exprimer leurs opinions. Se sentir libre d'exprimer son opinion n'a par contre aucun effet sur le rejet des alternatives autoritaires de pouvoirs et la préférence pour la démocratie à toute autre forme de gouvernance.

Par contre, toujours au niveau des libertés individuelles, nous n'observons pas de corrélation entre la demande/l'offre de démocratie et des indicateurs comme le fait de penser qu'on doit faire attention à ce qu'on dit en politique, que l'accès aux réseaux sociaux devrait être protégé, que le droit à la communication privée devrait être protégé, que le gouvernement devrait limiter ou interdire le partage de fausses nouvelles, que le gouvernement ne devrait pas limiter ou interdire le partage de nouvelles qu'il désapprouve, que le gouvernement ne devrait pas limiter ou interdire le partage de nouvelles qui critiquent ou insultent le Président de la République, et que le gouvernement devrait limiter ou interdire le partage de tout discours de haine.

Au niveau des libertés des médias, lorsque les citoyens trouvent que les médias sont libres de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement, cela multiplie par 2,056 fois leur chance de trouver que le pays est démocratique et d'être satisfait de la manière dont fonctionne sa démocratie par rapport à ceux qui pensent le contraire. Cette perception de la liberté des médias n'influence pas le rejet des régimes autoritaires et la préférence pour la démocratie par rapport à toute autre forme de gouvernance.

Quand il s'agit du fait de penser que les médias devraient constamment enquêter et publier sur la corruption et les erreurs du gouvernement, cette attitude augmente de 1,518 fois la propension de rejeter les régimes autoritaires et de préférer la démocratie à toute autre forme de gouvernance par rapport à ceux qui pensent le contraire. Cela n'a cependant aucun effet sur le fait de trouver le pays est démocratique et d'être satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne dans le pays.

A contrario, le fait de penser que les médias devraient être libres ou que le gouvernement ne devrait pas censurer de reportages médiatiques à cause de l'urgence sanitaire n'a pas de corrélation avec ni la demande, ni l'offre de démocratie.

Tableau 1 : Liberté d'expression et la demande et l'offre de démocratie | Togo
| 2021

Variables	Demande de démocratie (Odds ratio ¹)	Offre de démocratie (Odds ratio)
Libre d'exprimer son opinion	0.871	1.535**
Doit faire attention à ce qu'on dit en politique	0.804	1.341
Médias sont libres de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ni ingérence du gouvernement	0.786	2.056***
Médias devraient être libres de publier n'importe quelles opinions ou idées	1.292	0.741
Médias devraient enquêter sur la corruption et les erreurs du gouvernement	1.518**	0.801
Libre accès aux réseaux sociaux et l'Internet devrait être protégé	1.122	1.113
Protection du droit à la communication privée	1.016	0.943
Limiter ou interdire le partage de fausses nouvelles ou informations	1.129	1.272
Limiter ou interdire le partage de nouvelles, informations ou opinions que le gouvernement désapprouve	1.138	1.002
Limiter ou interdire le partage de nouvelles, informations ou opinions qui critiquent ou insultent le président	0.902	0.821
Limiter ou interdire le partage de tout discours de haine	0.939	1.244
Censure de reportages médiatiques à cause de l'urgence sanitaire	1.156	0.869
Constant	0.499	0.010***
<i>Observations</i>	830	830
<i>Wald chi2</i>	84,71	187,59
<i>Pseudo R2</i>	0,0851	0,2845
<i>Prob > chi2</i>	0.0000	0.0000

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

¹ Odds ratio (OR) est une mesure de la force de l'association avec la variable expliquée et une variable explicative. OR >1 signifie une plus grande probabilité d'association entre les deux variables. OR=1 signifie qu'il n'y a pas d'association entre les deux variables. OR<1 signifie qu'il y a une probabilité plus faible d'association entre les deux variables.

Conclusion

Même si la sociologie des médias démontre que la propagande, la désinformation, les mises en scène politiques et l'information-spectacle abondent dans les médias un peu partout sur la planète (Gingras, 2006), il n'en demeure pas moins que la liberté d'expression que disposent les hommes de médias jouerait le rôle de maillon fondamental de la démocratie. La liberté d'expression et celle de la presse contribuent à l'émulation du système démocratique. Celui qui est informé peut avoir une participation politique plus importante que celui qui ne l'est pas.

Cependant, même dans les régimes jugés démocratiques, la libre circulation des opinions et des informations n'est pas à l'abri de nombreux obstacles. De plus, la vision ou l'analyse des experts et des élites peut ne pas être toujours compatible avec celle de l'ensemble des citoyens en matière de libertés publiques. Par conséquent, l'importance de la liberté d'expression et de presse dans le développement national doit contraindre les décideurs politiques à rester attentifs aux divers jugements que font l'ensemble des citoyens de la liberté d'expression et de presse.

Ainsi, tout en faisant attention à ce qu'ils disent concernant les questions politiques, les Togolais dans leur majorité ne se sentent pas libres d'exprimer leurs opinions. Il en va de même pour le jugement porté sur la liberté des médias. En définitive, les Togolais ont un jugement un peu plus critique de la manière dont les libertés d'expression et de presse s'exerce dans le pays contrairement aux données des experts ou organismes de classement en la matière.

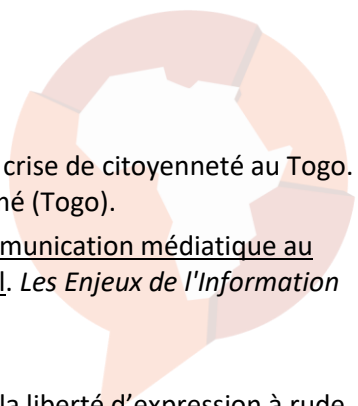
Tout se passe comme si les citoyens n'arrivent pas à jouir du cadre institutionnel favorable à la liberté d'expression mis en place par les autorités dirigeantes. Les atteintes aux libertés d'expression et de la presse dans le passé au Togo auraient secrété une mentalité de peur qui, même après 30 années de la libération de la vie sociopolitique, continuent de peser sur l'imaginaire des Togolais.


En effet, les Togolais soutiennent une presse libre de publier n'importe quelles informations et opinions sans ingérence gouvernementale en invitant les médias à enquêter et à publier suffisamment les informations sur les erreurs du gouvernement et la corruption. Ils sont également majoritaires en exigeant une protection des conversations privées et un libre accès à l'Internet et aux réseaux sociaux.

Cependant, ils aspirent accéder à des contenus de qualité des médias en prenant position contre la diffusion de fausses informations et de tout discours de haine envers n'importe quelle couche sociale.

La démocratie étant liée à ces libertés, les analyses économétriques révèlent que les Togolais qui se sentent libres d'exprimer leurs opinions ou qui estiment que les médias sont libres sont ceux qui sont plus satisfaits du niveau et du fonctionnement de leur démocratie. De même, les Togolais qui soutiennent que les médias devraient publier sur la corruption et les erreurs du gouvernement sont ceux qui rejettent plus les régimes autoritaires et préfèrent la démocratie comme système de gouvernance.

Références

- 
- Adaba, K. A. (2021). Démocratisation, institutions de contrôle social et crise de citoyenneté au Togo. Thèse de doctorat unique en sociologie politique, Université de Lomé (Togo).
- Agboblí, C., & Loum, N. (2016). Régulation et autorégulation de la communication médiatique au Sénégal et au Togo : État des lieux et critiques en contexte électoral. *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, 17(1), 33-49.
- Amnesty International. (2015). Annual report 2014/2015.
- Amnesty International. (2020a). Togo. La suspension d'un journal met la liberté d'expression à rude épreuve. 31 mars.
- Amnesty International. (2020b). Togo : Communication adressée au comité des droits de l'homme des nations unies 128e session. 20 mars.
- Aubert, J.-F. (1973). La liberté d'opinion. Exposé présenté à la Société Suisse des Écrivains. 12 mai.
- Baromètre des Médias Africains. (2010). Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique : Togo 2010.
- Baromètre des Médias Africains, Togo. (2013). Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique : Togo 2013.
- Baromètre des Médias Africains. (2017). Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique : Togo 2017.
- Batchana, E. (2008). Liberté de presse et pouvoirs publics au Togo (1946-2006). Thèse de doctorat, Université de Lomé.
- Batchana, E. (2012). La presse privée face à la transition démocratique au Togo (1991-1993). *Educom*, 2, 35-59.
- Batchana, E. (2013). Presse et frontières : Une relecture des articles des Togolais dans la presse de la Gold Coast et du Dahomey (1910-1939). *Les Cahiers d'Histoires et d'Archéologie*, 15, 101-120.
- Bois, P. (1971). *Paysans de l'ouest*. Paris : Flammarion.
- Bourdieu, P. (1981). La représentation politique : Éléments pour une théorie du champ politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 36-37, 3-24.
- Braud, P. (2000). La science politique. Paris : PUF.
- Damome, E. (2014). Aboutissements et faux-semblants de la diversité du secteur radiophonique en Afrique subsaharienne. Dans *Concentration de la Propriété des Médias, Changements Technologiques et Pluralisme de l'Information*. Actes du Colloque. Centre de Recherche Interuniversitaire.
- Djallo, A. (2018). La liberté d'expression au Togo serait-elle mise en quarantaine en période de crise ? Dépêche No. 216, Afrobarometer.
- Freedom House. (2021). Countries and territories.
- Gingras, A.-M. (2006). Médias et démocratie : Le grand malentendu. Presses de l'Université du Québec.
- Gnane, N. M. (2018). Mutations politiques et médias : Une analyse du nouveau paysage médiatique togolais. *Communication en Question*, 11, 20-42.
- Habermas, J. (1978). *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.
- Kadanga, K., Mouckaga, H., & Batchana, E. (2014). *Elections et violences politiques en Afrique noire, enjeux et défis : Cas du Togo après 1990*. Lomé : Presses de l'IRES-RDEC.
- Lecarpentier, M. (2013). La liberté de presse: Primordiale dans une démocratie « naissante. *Revue Internationale*. 18 septembre.
- Lepage, H. (sous la direction de). (2015). Libéralisme et liberté d'expression. Texquis.

- 
- Loum, N., & Agbobli, C. (2015). Médias et changements politiques au Sénégal et au Togo : Regards croisés et tentative d'approche comparative. *Les médias au Maghreb et en Afrique subsaharienne : Formes discursives, publics et enjeux démocratiques*, sous la direction de Marc Bonhomme, Alpha Barry, Béatrice Fleury et Jacques Walter, Editions Universitaires de Lorraine, p. 285-297.
- Mayer, N., & Perrineau, P. (2010). *Les comportements politiques*. Paris : Armand Colin.
- Observatoire Togolais des Médias. (2019). Un nouveau rapport sur l'état de la presse au Togo.
- Pontier, J.-M. (1997). Collectivités territoriales : La fracture civique, la citoyenneté et les collectivités locales. *Revue Administrative*, 298, 440-450.
- Rambaud, B. (2006). La presse écrite togolaise, acteur et témoin de l'ère Eyadéma (1967-2005). *Transcontinentales*, 2, 57-76.
- Reporters Sans Frontières. (2021). Un environnement médiatique fortement dépendant du contexte politique.
- Siegfried, A. (1913). *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^{ème} république*. Paris : Armand Colin.
- Tsigbe, K. (2018). La presse satirique face aux assassinats politiques au Togo en 1992 : Quel crédit pour l'historien ? Les exemples de La parole et Kpakpa désenchanté. *Revista Esboços, Florianópolis*, 25(39), 68-87.
- Togotribune.com. (2017). Retrait de l'accréditation la correspondante de tv5 monde et france 24. 7 septembre.
- UNESCO. (2021). La liberté d'expression : Un droit humain fondamental, pilier de toutes les libertés civiques.
- Weber, M. (1995). *Economie et société*. Paris : Pocket.

AFRO BAROMETER

Donner une voix au peuple



Hervé Akinocho est le directeur du Center for Research and Opinion Polls (CROP), le partenaire national d'Afrobarometer au Togo.

Koffi Amessou Adaba est chercheur au Center for Research and Opinion Polls (CROP).

Afrobarometer, organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'Université de Nairobi au Kenya. Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Le 8ème round d'Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de la Fondation Mo Ibrahim, d'Open Society Foundations, de la Fondation William et Flora Hewlett, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain de la Paix, du National Endowment for Democracy, de la Délégation de l'Union Européenne près de l'Union Africaine, de Freedom House, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de GIZ, et de Humanity United.

Vos dons permettent au projet Afrobarometer de donner une voix aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou à contacter Bruno van Dyk (bruno.v.dyk@afrobarometer.org) pour discuter d'un financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site internet à www.afrobarometer.org.

Suivez nos publications avec **#VoicesAfrica**.



Contact: herve.akinocho@crop-africa.org

kadaba0909@gmail.com